

Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal

Dossier d'Approbation

Elaboration du PLUi  
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Documents graphiques du règlement

Pièce 4-2

Fayet

PLUi :  
- arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire le 17 Juin 2013  
- approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire le 17 février 2014

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Communautaire le 17 février 2014

Le Président,

Pierre ANDRÉ



Saint-Quentin

Zones agricoles

A : agricole

Zones urbaines

U : espace urbain

Zones naturelles

N : zone naturelle

NL : zone de loisirs

Nce : continuité écologique

Zones d'urbanisation

1AU : zone ouverte  
à l'urbanisation

Orientation d'aménagement  
et de programmation

Cône de vue

Espace Boisé Classé

Emplacement réservé

chemin piéton à conserver  
au titre de l'article L 123-1-5 6° du CU



échelle originale : 1/4 500 ème  
(1 cm = 45 mètres)

